



Depuis de nombreux mois, le pouvoir d'achat constitue une des principales préoccupations de la population.

La hausse de l'inflation, qui ne cesse de s'accroître, ne peut que renforcer les légitimes exigences des salarié.e.s sur cette question essentielle.

Dans les trois versants de la Fonction publique, la situation est grave et alarmante.

Le gel de la valeur du point d'indice a été maintenu de manière quasi constante depuis 2010, cela conduit à des pertes de pouvoir d'achat d'un niveau inédit pour les agent.e.s et les agents.

La grille indiciaire est profondément détériorée et les déroulements de carrière sont profondément réduits, quand ils ne sont pas inexistantes.

Depuis le 1er mai, avec l'augmentation du SMIC et l'ajustement du minimum Fonction publique, les 7 premiers échelons du premier grade de la catégorie C, les 3 premiers échelons du 2e grade de la catégorie C ainsi que les 2 premiers échelons du premier grade de la catégorie B sont tous payés au SMIC, soit à l'indice majoré 352 !

Cela est inacceptable !

Ce n'est pas le système de rémunération de la Fonction publique qui est la cause de cette situation : ce sont bien les politiques d'austérité et la volonté gouvernementale de changer de système de rémunération qui en sont responsables !

Les revendications immédiates de la CGT

Il faut opérer une rupture radicale avec les orientations libérales qui sont à l'œuvre depuis des

années.

S'agissant de l'enjeu du pouvoir d'achat, de véritables négociations doivent débiter sans attendre pour, à partir du socle incontournable que constitue le point d'indice, rattraper les pertes intervenues les années antérieures, conquérir l'égalité entre les femmes et les hommes, mieux reconnaître les qualifications, redonner de l'amplitude aux carrières, améliorer le pouvoir d'achat des pensionné.e.s.

Pour mettre fin à l'insupportable dégradation que subissent les personnels de la Fonction publique, des mesures immédiates doivent être prises et être applicables dès le 1er juillet.

Trois au moins nous semblent incontournables :

1° L'augmentation de la valeur du point

Depuis plus d'un an, la CGT revendique « 10% d'augmentation de salaire tout de suite » dans le cadre de sa campagne « 10 % pour la Fonction publique ».

La forte augmentation du coût de la vie dans le contexte de crise internationale et la nécessaire prise en compte des pertes subies depuis le début de la politique de gel en 2010 donnent encore davantage de pertinence et d'acuité à l'urgence d'une revalorisation d'une ampleur inédite du point d'indice avec effet rétroactif au 1er janvier.

Cette première et significative mesure de rétablissement du pouvoir d'achat doit être d'un niveau permettant immédiatement qu'un passage d'échelon conduise à nouveau à un gain de rémunération, à tous les niveaux de la grille indiciaire.

2° L'indexation de la valeur du point sur l'inflation

Le cours soutenu de l'inflation – certains scénarios évoquent un taux annuel pouvant bientôt dépasser les 8 % - justifie de prendre des dispositions adaptées.

En conséquence, la CGT revendique l'indexation de la valeur du point sur l'Indice des Prix à la Consommation, toujours avec effet rétroactif au 1er janvier.

Ainsi, quel que soit le rythme de l'inflation dans les mois qui viennent, le pouvoir d'achat des agentes et des agents sera sauvegardé.

Ce n'est pas impossible : de 1973 à 1980 inclus, période où l'inflation avait également atteint des niveaux élevés, les mesures générales sur les salaires (revalorisation du point + octroi de points uniformes) ont permis une augmentation de 137 % des traitements pour une inflation mesurée à 131 %.

3° L'extension du Complément de Traitement Indiciaire

Globalement, les dispositions issues du Ségur de la Santé sont nettement insuffisantes.

En outre, une des mesures parmi les plus significatives, le Complément de Traitement Indiciaire, n'est toujours pas appliqué à une part importante des personnels de la Fonction publique exerçant leurs fonctions dans le champ du social et du médico-social.

La CGT revendique l'extension du CTI à tous les agentes et agents toujours oublié.e.s du Ségur au 1er juillet et de manière rétroactive.

Par ailleurs, le nouveau gouvernement doit tenir les engagements du précédent en imposant dans tous les cas son versement sous la forme indiciaire (39 points) et non pas sous la forme indemnitaire.

Il va de soi qu'il s'agit là d'un dispositif transitoire à nos yeux : des réformes pérennes d'une tout autre ampleur doivent rapidement être négociées et mises en oeuvre.

Sans délai, la CGT Fonction publique jugera le nouveau gouvernement à ses actes. Sans attendre, elle appelle d'ores et déjà les salarié.e.s à porter haut et fort leurs légitimes exigences et à multiplier les initiatives pour se faire entendre.

fichiers:



[Télécharger](#)

[urgence_pouvoir_d_achat_-_trois_mesures_indispensables_des_le_1er_juillet.pdf](#) (217.69 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Rémunérations](#)

[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank